



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

Joyeux Noël



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour le 4 janvier 2021.

FERMETURE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLOI POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que votre bibliothèque fermera les 21 et 28 décembre ainsi que 4 janvier 2021. Passez du bon temps en famille durant les fêtes. Vos bénévoles, Rachel et Josée Vos bénévoles Rachel et Josée.

CÉLÉBRATION

Il y aura une messe dimanche le 26 décembre à 10h à la salle Adélarde-Godbout. Afin de respecter les consignes du Gouvernement, un maximum de 25 personnes seront acceptées, le masque est obligatoire, du purlin sera mis à votre disposition à votre entrée, le respect de la distanciation et une liste de présence sera prise. Bienvenue.



Rapport municipal de décembre 2021



RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

La Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt fait par la Directrice générale et s'engage à se conformer à l'encadrement légal applicable, et ce, en prévision de l'adoption de programme triennal d'immobilisation 2022-2024 et de l'adoption du budget 2022.

NOMINATION VÉRIFICATEUR 2022-2023-2024

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptables pour l'année 2022;

Attendu que Madame la Directrice générale a contacté Monsieur Serge Desjardins de Mallette pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les exercices se terminant les 31 décembre 2022 à 2024;

Attendu que Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2022	5100\$
31 décembre 2023	5250\$
31 décembre 2024	5400\$

Le prix inclus la présentation à l'assemblée du conseil municipal ainsi que la préparation d'écritures de régularisations normales lors de la préparation d'un rapport financier. Par ailleurs, si le nombre de régularisations annuelles dépasse le nombre de quinze, un montant supplémentaire pourrait être facturé.

Concernant la production des déclarations d'impôts sur le revenu fédéral et provincial, Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2022	300\$
31 décembre 2023	310\$
31 décembre 2024	320\$

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Mallette de Trois-Pistoles pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les années 2022 à 2024 et ceci pour les montants décrits ci-dessus plus taxes.

CONSEIL SANS PAPIER

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a adopté en 2011 une Politique de Développement Durable;

Attendu que le conseil municipal veut progresser dans sa politique;

Attendu que la Directrice générale a demandé une soumission à notre technicien informatique pour l'achat de sept (7) ordinateurs portables afin de faire un conseil sans papier;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame la Directrice générale à faire l'achat de sept (7) ordinateurs portable pour les membres du conseil chez Boutique FredHobby enr. au coût de 3471.30\$ plus taxes comprenant un ordinateur portable Acer Aspire 3, 15.6" d'écran, incluant une garantie de 1 ans, AMD Quad/8GB/256GB SSD/Win10, préparation de base incluse, installation logiciel et antivirus, souris Microsoft 1850 NANO sans fil, le tout tel que décrit dans la soumission. Le tout sera payé avec le budget 2022 et pris dans le fond général d'immobilisation.

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Attendu que la firme d'évaluateur de la MRC des Basques, Servitech, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation qui est en vigueur soit 2020-2021-2022;

Attendu que la firme d'évaluateur a fait un résumé de l'analyse effectuée expliquant leur opinion à l'égard de la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur ou de l'équilibration du rôle pour le prochain cycle triennal;

Attendu que la firme d'évaluation nous recommande après analyse de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation;

Pour ces motifs, la Municipalité de St-Éloi demande à la firme d'évaluation Servitech l'équilibration du rôle d'évaluation de la Municipalité de St-Éloi pour le cycle triennal 2023-2024-2025.



Rapport municipal de décembre 2021



CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, la Municipalité de Saint-Éloi créera un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection et que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution #2021-12-188, la Municipalité de Saint-Éloi a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1000\$;

En conséquence, la Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2022 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ENTENTE DE SERVICE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE / VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Basques doivent se conformer à l'application du schéma de couverture de risques incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Éloi a rencontré les intervenants de la Ville de Rivière-du-Loup qui s'occupent du service en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup a manifesté leur intérêt afin d'offrir leur services en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Saint-Éloi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup croit fermement qu'un regroupement des services est la meilleure voie afin d'optimiser les services, diminuer les coûts et rencontrer les objectifs édictés par le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE sur la base de cette offre de services, les municipalités ci-haut mentionnées désirent mettre en commun leur personnel et équipements et se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente de services en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer ladite entente avec la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi l'entente de services en matière de protection incendie. La présente entente débutera le 01/01/22.

PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.



Rapport municipal de décembre 2021



CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a déposé le 23 septembre dernier une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement;

Attendu que notre demande a été acceptée par le Ministre des Transport Monsieur François Bonnardel au montant de 762 425\$ pour des travaux au coût de 854 454.08 plus taxes;

Attendu que notre aide financière dépasse 250 000\$, la municipalité doit signer une convention déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu de ce programme et définir les obligations de chacune des parties;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer la convention en ce qui concerne le Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement.

SOUSSION / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT

Attendu que, par la résolution #2021-12-182, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer la convention en ce qui concerne le Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement;

Attendu que nos plans et devis ont été faits par l'ingénieur de la FQM;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut réaliser ce projet au courant de l'année 2022;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions pour les interventions prévues au tableau de priorisation de son plan de sécurité ainsi que les interventions à effectuer sur son réseau routier local qui ont été retenues au plan quinquennal de son plan d'intervention, acceptées par le Ministre, ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière et identifiées au dossier #UJQ87632, GCO 20211026-19 ci-après appelé « Pavage et travaux divers - Route de la Station et Chemin des Trois-Roches ». Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche dans les premiers mois de l'année 2022. De plus, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions dans ce dossier tel qu'il sera indiqué dans l'avis public d'appel d'offre.

PRABAM / COMPTOIR POUR CASERNE INCENDIE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé une soumission à Ébénisterie Nelson Plourde inc. de Trois-Pistoles pour refaire en espace de travail comprenant un comptoir en acier inox avec module et tiroir en mélamine ;

Attendu que Monsieur Plourde nous a informés qu'il n'avait pas le temps de faire les travaux demandé;

Attendu que nous avons reçu une soumission d'Ébénisterie Mario Massé inc. de Saint-Philippe-de-Néri pour refaire en espace de travail comprenant un comptoir en acier inox avec module et tiroir en mélamine ;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi accorde à Ébénisterie Mario Massé inc. les travaux d'ébénisterie concernant le comptoir dans la caserne incendie au montant total de \$5279.52 plus taxes. Ces travaux seront payés par la subvention PRABAM.

FORMATION ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que suite à l'adoption du PL 49, tous les élus doivent suivre la formation obligatoire sur « Le comportement éthique »;

Attendu que cette formation dont le contenu proposé par la FQM est attesté conforme à la loi par la CMQ;

Attendu que cette formation vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l' élu municipal;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice Générale d'inscrire les sept membres du conseil municipal à la formation obligatoire sur « le comportement éthique » le 7 janvier 2022 de 9h à 16h par zoom au coût de 149\$ plus taxes par personne.



Rapport municipal de décembre 2021



MANDAT PRÉPARATION DOCUMENT APPEL D'OFFRE / CONTRÔLE QUALITATIF MATÉRIAUX

Attendu que le 6 août 2018 la Municipalité de Saint-Éloi accordait à Englobe Corp. le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que le 6 décembre 2021, Englobe a envoyé un courriel informant la Municipalité de Saint-Éloi qu'il ne réaliserait pas le contrôle qualitatif des matériaux aux prix de 2018;

Attendu que la Directrice générale a avisé le MTQ afin d'avoir leur accord pour la majoration des coûts d'Englobe;

Attendu que le MTQ a répondu par courriel le 3 décembre 2021 que si les coûts ne sont plus ceux soumis, qu'il est judicieux de retourner en appel d'offre et ceci pour une question d'équité;

Attendu que le devis pour le mandat de contrôle qualitatif des matériaux est à remettre à jour étant donné que le document d'appel d'offre en 2018 comprenait aussi une étude géotechnique et une étude de puits;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Tétra Tech QI inc. une soumission pour remettre à jour le document d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux du projet d'égouts, d'interception, voirie et de traitement des eaux usées;

Attendu que Tétra Tech QI inc. propose un budget d'honoraire professionnels comprenant la coordination générale, la préparation des clauses administratives, la préparation des clauses techniques, la préparation du bordereau de soumission, le support durant l'appel d'offre et l'analyse des soumissions et recommandations;

Pour ces motifs, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi après avoir vérifié la soumission ont décidé d'accorder à Tétra Tech QI inc. le contrat pour la préparation des documents d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux du projet d'égouts, d'interception, voirie et de traitement des eaux usées pour le montant de 2785\$ plus taxes. De plus, Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec la firme Tétra Tech QI inc. concernant ce mandat. Le tout sera financé par la TECQ 2019-2023.

SOUSSION CONTRÔLE QUALITATIF MATÉRIAUX

Attendu que, par la résolution #2021-12-191, la Municipalité de Saint-Éloi a mandaté la Firme Tétra Tech pour la préparation des documents d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi désire aller en soumission en début d'année lorsque le devis sera approuvé par le MTQ et le MAMH;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut réaliser ce projet au courant de l'année 2022;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche dans les premiers mois de l'année 2022. De plus, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions dans ce dossier tel qu'il sera indiqué dans l'avis public d'appel d'offre.

RÉSOLUTION PROJET TRAITEMENT DES EAUX USÉES / SOUSSION SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a été en soumission pour la surveillance des travaux dans le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées sur le site seao et dans le journal info-dimanche;

Attendu que les soumissions doivent être cachetées et adressées à la soussignée dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluations intérimaire et monétaire et portant la mention « Soumission - Services professionnels pour la surveillance des travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes Principale et de la Station »;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi se réserve le droit de n'accepter ni la meilleure, ni aucune des offres de services reçues;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions pour la surveillance des travaux dans le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées mardi le 18 janvier 2022 à 14h30 au bureau municipal.



Rapport municipal de décembre 2021



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #273 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #273 indiquant le taux de la taxe foncière, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.



CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

La Municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un montant de 50\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour le concours de décoration de Noël.

STATIONNEMENT INTERDIT

Conformément au règlement #204 concernant le stationnement dans les limites de la municipalité, la Municipalité de Saint-Éloi vous rappelle qu'un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer aux frais du propriétaire un véhicule routier en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence. La Municipalité demande la collaboration de tous et de toutes durant l'hiver.

BOÎTES AUX LETTRES

Veuillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Éloi est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers à temps partiel au sein de son Service des incendies. Les candidats recherchés trouveront satisfaction à faire partie d'une équipe dynamique, tout en offrant un service professionnel à la communauté.



CONDITIONS

- Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être en bonne santé
- S'engager à suivre la formation de pompier selon la réglementation en vigueur
- Posséder la classe 4A pour la conduite des véhicules d'urgence ou s'engager à l'obtenir

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le capitaine incendie Monsieur Jonathan Rioux au 418-894-5267 ou à la municipalité au 418-898-2734.

UN NOUVEL HORAIRE EST MAINTENANT EN VIGUEUR POUR LE PICKLEBALL À LA SALLE ADÉLARD GODBOUT

MARDI MATIN : 10h à 12h MARDI SOIR : 19H à 21H30

Les règles établies par la municipalité en regard de la Covid ont été légèrement assouplies :

- présentation du passeport vaccinal**
- port du masque non requis sur la surface de jeu pendant l'activité, mais requis en dehors de celle-ci**
- lavage des mains**

Ce sport léger s'adresse à toute personne de 9 à 99 ans. Tout l'équipement nécessaire à la pratique de ce nouveau sport est disponible à la salle Adélard-Godbout aux heures prévues. Votre seule exigence est d'apporter votre sourire et des espadrilles qui ne marquent pas.



N'hésitez pas à venir y jeter un coup d'œil... Vous deviendrez vite accro...!!!
Pour infos : Michel Desmarais ou Louise Robert au 581-648-8355



Rapport municipal de décembre 2021



OBLIGATION À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2022 À DÉPOSER EN BORDURE DE LA RUE UN SEUL BAC À DÉCHETS PAR NUMÉRO CIVIQUE

La collecte des matières récupérables (papier, verre et autres) a débuté en 2001 et la collecte des matières organiques en 2015. Nous constatons que depuis 2015, les quantités des déchets collectés demeurent sensiblement les mêmes alors qu'elles auraient dû diminuer.

DÉCHETS/TONNE MÉTRIQUE

2015 : 3 627 tonnes	2017 : 3 649 tonnes	2019 : 3 520 tonnes
2016 : 3 435 tonnes	2018 : 3 646 tonnes	2020 : 3 641 tonnes

Les tarifs du lieu d'enfouissement technique ont subi une hausse considérable depuis 2019, passant de 76,00\$/t à 96,00\$/t pour 2022. Un lieu d'enfouissement génère deux choses : de la pollution et des factures de plus en plus salées. Réduire à la source et trier, ça, c'est un choix judicieux.

L'entrepreneur collecte régulièrement plus d'un bac à déchets pour le résidentiel permanent et saisonnier. Nous désirons préciser que cette observation ne s'applique pas à l'ensemble du territoire et nous ne pouvons qu'encourager et féliciter l'engagement de ceux et celles qui participent activement aux objectifs de diminution des quantités de déchets éliminés.

Nous tolérons cette situation depuis plusieurs années et il nous est impossible de poursuivre en ce sens. Nous sommes dans l'obligation de restreindre le nombre de bacs. Pour ce type d'habitation, la réglementation en vigueur impose une limite d'un bac par adresse. Certaines dérogations permettant plus d'un bac sont accordées par la MRC pour des besoins spécifiques (ex : garderie).

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} mai 2022, l'entrepreneur collectera un seul bac à déchets par numéro civique pour le résidentiel permanent et saisonnier.


La MRC des Basques

CE QUI VA DANS LE BAC BLEU


Vous êtes soucieux de bien faire les choses, surtout durant le temps des fêtes ? Pour une réception réussie, ne mettez pas votre bac de récupération de côté.

Pour vous simplifier la vie, voici quelques ASTUCES en cette période de festivité


PAPIER:

- Enveloppe
 - Papier de soie
 - Papier d'emballage non métallisé (se déchire facilement)
-  **Attention !** Les rubans, cordes et choux vont à la poubelle.

CARTON

- Boîtes de jouet (souvent composées de plastique et de carton; séparer les matières)
 - Boîtes (les démonter pour qu'elles prennent moins d'espace)
-  **Une fausse bonne idée :** rassembler les matières dans une boîte ou un sac. Au centre de tri, il faudra vider pour séparer les matières.

PLASTIQUE


- Bouteille en plastique
 - Sac en plastique et autres plastiques souples comme les pellicules et les sacs refermables (faire un sac de sacs)
 - Emballage à bulles
-  **Les ustensiles et pailles de plastique** ne sont pas recyclables.

MÉTAL

- Les cannettes (à rapporter pour la consigne)
- Aluminium (assiettes, papier, etc.)
- Les boîtes à biscuits



VERRE

- Bouteilles (jus, eau, alcool, etc.)
-  La vaisselle ou les boules de Noël ne sont pas recyclables. Elles vont à la poubelle si elles sont cassées.

CE QUI VA AU CENTRE DE DON

JOUETS

Les apporter à un centre de don s'ils sont réutilisables. Autrement, ils ne sont pas recyclables et vont à la **poubelle**.

DÉCORATIONS DE NOËL

Si elles sont réutilisables, les apporter au centre de don. Autrement, les lumières vont à l'écocentre et les autres décorations vont à la poubelle. Réutiliser ses décorations année après année : un choix économique et **écologique**.



Rapport municipal de décembre 2021



COMMENT PROTÉGER VOTRE ADO CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE OU TOUT AUTRE ABUS SUR INTERNET

Internet et les nouvelles technologies occupent désormais une grande place dans la vie des ados. En dépit de tous les avantages qui les accompagnent (relations sociales, éducation, divertissement, etc.), ces technologies comportent aussi des risques qui rendent les ados plus vulnérables à l'exploitation surtout sexuelle. L'impression d'anonymat et d'intimité que les jeunes ressentent sur internet peut aussi les amener à communiquer des renseignements personnels et s'exposer par le fait même à la manipulation.

Comme parent, vous pouvez prendre des mesures pour réduire les risques que votre ado se fasse exploiter sur internet. Vous pouvez lui poser des questions d'ordre général :

- Avec qui fais-tu du vidéobavardage sur internet?
- Qui sont tes amis sur les réseaux sociaux et comment as-tu fait leur connaissance?
- Est-ce qu'on t'a déjà fait des demandes qui t'ont rendu mal à l'aise?
- As-tu activé des paramètres de confidentialité ou d'autres contrôles sur tes comptes?

Vous devez parler avec votre ado et pour être efficace, vous devez approfondir vos connaissances sur le net pour être en mesure de poser les bonnes questions et de comprendre la réponse. Il est également très important de fixer des limites saines par exemple en limitant les heures utilisation, en installant des contrôles parentaux, etc. Il est important de surveiller les indices que pourrait laisser paraître votre ado s'il est victime. Voici quelques exemples :

-Votre ado vous paraît plus renfermé, triste, inquiet, sur la défensive, en colère ou cachottier. Il ne respecte plus les restrictions de la fréquence et de la durée de ses visites sur internet.

-Il se désintéresse d'activités qu'il a l'habitude d'aimer, trouble de sommeil où tous autres indices que vous n'avez jamais perçus chez votre ado.

Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il a des problèmes, mais vous devez avoir un dialogue renforcé pour trouver les causes de ses changements.

La loi (au terme du Code criminel) protège les enfants contre les abus sur le net. L'article du Code criminel stipule : Se rend coupable de cette infraction criminelle appelée « leurre par internet » par un moyen de télécommunication, communique avec une personne qu'il sait ou qu'il croit âgée de moins de 18 ans dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle contre cet enfant ou d'enlever cet enfant ». Les cas de leurre par internet doivent être signalés immédiatement à la police.

Une communication par voie électronique entre un adulte et un enfant pourrait être illégale si elle revêt un caractère sexuel ou pourrait donner cette impression.

Il est crucial de rappeler à votre ado qu'il ne sera JAMAIS trop tard pour chercher de l'aide auprès de vous, d'un autre adulte de confiance ou auprès du policier intervenant en milieu scolaire.

En terminant, je vous conseille d'aller visiter le site du centre canadien de la protection de l'enfance. Vous y trouverez des outils pour vous et également pour votre ado.



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Sûreté du Québec

« **Notre engagement, votre sécurité** »

RAMASSAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)

Veuillez SVP porter une attention spéciale au ramassage des matières organiques (bac brun). Si vous constatez que votre bac a été oublié, veuillez communiquer directement avec le transporteur qui est Services Sanitaires A. Deschênes la journée même au numéro de téléphone suivant : 418-851-2388 afin de les informer que votre bac n'a pas été ramassé. Celui-ci se fera un plaisir de revenir le chercher pour le vider. Merci de votre collaboration. La Municipalité de Saint-Éloi.

